

III- *Le programme d'activité*
(1998-2002)

Introduction

Cette note a pour objet de présenter un plan de travail pour la commission et ses organes pour la période 1998-2002. Elle mentionne les activités à réaliser annuellement, les parties responsables, le lieu de réalisation, la date et la durée nécessaire pour chaque activité et les résultats attendus.

Ce plan de travail pourra connaître des modifications, compte tenu des éventuelles situations ou des problèmes imprévus.

Les remarques et suggestions de chaque partie qui émanent des réunions de coordination permettront de revoir ce point en fonction des priorités.

1- Les objectifs

L'objectif à long terme consiste à élaborer une politique de population multisectorielle explicite et intégrée au niveau national et régional, de mettre en place la Commission Supérieure et les Commissions Régionales de la Population et de les doter de moyens et de prérogatives pour le suivi et l'évaluation de cette politique.

Dans l'immédiat, les objectifs se présentent comme suit:

- La mise en place de la Commission Supérieure et des Commissions Régionales de la Population j
- L'élaboration de l'approche multisectorielle de la politique de population; j
- L'élaboration d'un système d'indicateurs de suivi et d'évaluation de la politique de population j
- La production des rapports de la population aux niveaux national, sectoriel et régional.

11-La stratégie

Malgré la prise de conscience précoce de la problématique démographique à l'échelle nationale et régionale, le Maroc n'a élaboré, jusqu'à présent, aucune politique de population explicite, cohérente et intégrée.

La stratégie proposée consiste à concevoir et à consolider la politique de population notamment par une approche multisectorielle, par des informations et des recherches et la mise en place de la commission supérieure de la population en la dotant d'un Secrétariat Technique. Celui-ci coordonnera les activités des organes de cette commission, qui nécessite l'intervention des différents ministères et assurera la publication des documents de la Commission supérieure de la population.

Cette stratégie s'inspire des recommandations du Programme d'Action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement de 1994, et autres Conférences et accords internationaux. En effet, le gouvernement, préoccupé par le rythme des changements démographiques et leurs implications, souhaiterait en déterminer l'ampleur, les causes et les effets sur le processus de développement durable, en vue d'une politique de population explicite, intégrée et efficace.

Au niveau spatial, des réformes récentes en faveur de la décentralisation ont permis un saut qualitatif en matière de régionalisation. Les régions sont, désormais, dotées d'institutions assurant leur fonctionnement, et chargées d'élaborer des plans de développement régionaux. Parallèlement, de multiples actions en matière de population ont été entreprises au niveau régional. Cependant, ces actions manquent d'un cadre de concertation, d'harmonisation et de coordination.

Ainsi, une expérimentation aura lieu dans cinq régions économiques regroupant onze provinces prioritaires à savoir:

- la région de Tanger-Tetouan (Tanger, Tetouan, Larache et Chefchaouen);
- la région du Gharb-Chrarda-Beni Hssen (Kénitra et Sidi Kacem);
- la région de Taza-Al Hoceima-Taounate (Taza, Taounate et Al Hoceima);
- la région de Souss-Massa-Draâ (Wilaya d'Agadir, Tiznit, Taroudannt, Ouarzazate et Zagora);
- la région de Marrakech-Tensift-Al Haouz [Wilaya de Marrakech (dont Chichaoua et Al Haouz), El Kalaa Sraghna et Essaouira].

Compte tenu des travaux à préparer avant l'installation de la Commission Régionale de chacune des régions et les moyens pour y faire face, l'installation des II régions restantes pose des problèmes techniques, matériels et organisationnels auxquels le Secrétariat Technique de la Commission Supérieure de la Population ne peut répondre immédiatement.

Ainsi, il y aura la focalisation sur les cinq régions et la relance des autres régions dans le but de les sensibiliser à la politique de population. Parallèlement, à l'affectation des ressources par les départements et la sensibilisation, d'autres bailleurs de fond seront recherchés pour financer l'installation effective et opérationnelle des autres Commissions Régionales.

111- Les activités

11/1- La mise en place de la Commission Supérieure et des Commissions Régionales de la Population

Le Secrétariat technique prendra en charge l'application du texte relatif à la Commission Supérieure de la Population, à savoir tous les travaux préparatoires (organisationnel et législatif) nécessaires à l'installation de la Commission Supérieure de la Population et de ses organes (les Comités Sectoriels et les Commissions Régionales) et au suivi de leur activité. Il s'agit essentiellement de la mise en place, de la préparation des termes de référence et du programme d'activités des comités sectoriels et des commissions régionales et de veiller à ce que les organes de la commission supérieure soient dotés de moyens pour réaliser leurs activités.

1/1.1.1- L'organisation administrative

En effet, le Secrétariat Technique fera toutes les démarches administratives pour établir la liste des représentants des ministères et de la société civile dans cette commission et ses organes, à savoir les Comités Sectoriels et les Commissions Régionales.

1/1.1.2- La préparation des termes de référence

Le secrétariat préparera, en collaboration avec les membres de la commission supérieure, un rapport sur les problèmes, les spécificités et les besoins en politique de population au niveau national, sectoriel et régional actualisés en fonction des recommandations de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement, et d'autres conférences internationales. Ce rapport doit aussi fixer les termes de référence, le programme d'activité des comités sectoriels et des

commissions régionales et les thèmes qui seront préparés et exposés lors de l'installation des commissions et des comités.

111.1.3- L'installation et la sensibilisation de la commission supérieure, des comités sectoriels et des commissions régionales de la population

L'installation des organes de la Commission Supérieure de la Population débutera premièrement avec la tenue de la première réunion de la commission supérieure qui sera constituée par les ministres, ou les représentants des départements membres de cette commission, afin d'adopter les termes de référence pour permettre à ses organes de commencer leurs travaux. Dans une deuxième étape, les comités sectoriels tiendront leur première réunion. Ensuite viendra l'installation progressive des commissions régionales.

Ces premières réunions marqueront le début des travaux des comités et des commissions.

Au moment de l'installation des organes de la commission, des ateliers seront organisés en faveur des différents intervenants au niveau sectoriel et régional, dans le but de les sensibiliser à la politique de population et aux termes de référence. Il s'agit donc de leur exposer d'abord les grandes expériences en matière de politique de population au Maroc et les tendances au niveau international et ensuite les termes de référence de chaque comité ou commission.

En d'autres termes, les sujets qui feront l'objet de cette formation sont les suivants:

- les concepts et définitions liés à la politique de population;
- les recommandations des différentes conférences internationales, notamment le plan d'action de la CIPD j

- la situation démographique au Maroc et les grands défis des problèmes de population au Maroc;
- les prérogatives de la CSP ;
- le rôle de l'apport des bailleurs de fonds dans le programme de population.

En plus des membres des comités et des commissions, un certain nombre de cadres impliqués dans les programmes de population seront invités à participer à ces ateliers de sensibilisation.

Les comités sectoriels et les commissions régionales de la population vont élaborer leur programme de travail annuel, sur la base du rapport annuel, au début de chaque année.

III.1.4- Les ateliers de concertation, de suivi et de formation en matière de population et de genre

Pour mener à bien ces opérations, la commission supérieure de la population procédera au renforcement des capacités de ses membres par la formation des cadres régionaux.

Dans ces ateliers, les programmes sectoriels seront largement revus et analysés, afin d'assurer la coordination nécessaire et de veiller à l'intégration de la variable démographique.

Au niveau régional, il s'agit de préparer les conditions propices à la politique de population par la discussion des programmes en relation avec les problèmes de la population et de promouvoir la coordination entre les différents intervenants dans les programmes de population.

A cela s'ajoutera une formation qui sera consacrée aux indicateurs de suivi de la politique de population et à l'introduction de la variable démographique en mettant l'accent sur l'aspect genre dans les

programmes de population. A ce propos, les participants seront identifiés (priorité aux gestionnaires des programmes de population), les documents et les manuels relatifs aux thèmes de formation seront préparés. La formation et la préparation des documents et manuels seront assurées par des consultants nationaux.

Le Secrétariat technique aidera à l'organisation du premier atelier, ensuite, les comités sectoriels et les commissions régionales de la population assureront l'organisation de ces ateliers chaque année.

1/1.1.5. La documentation et la diffusion

Afin d'animer la réflexion gouvernementale sur la politique de population et de répondre aux besoins des utilisateurs, la Commission Supérieure de la Population constituera une base de données bibliographiques informatisée et diffusera les travaux et les études qu'elle réalisera en matière de politique de population.

1/1.1.6. La campagne d'information

Une campagne d'information sur le rôle et les tâches de la commission supérieure, des comités sectoriels et des COMMISSIONS régionales de la population destinée au grand public au niveau national et régional sera lancée. Cette activité sera basée sur la presse écrite, à travers la radio et la télévision, et l'envoi aux journaux des procès verbaux des réunions et des rapports de séminaires. Dans ce cadre, le secrétariat technique fournira l'assistance technique nécessaire pour l'organisation et la réussite de cette campagne.

111.2. L'élaboration de l'approche multisectorielle

Une fois la commission supérieure de la population et ses organes mis en place, elle entamera, en collaboration avec les différents

Intervenants au niveau des comités et des commissions régionales, l'élaboration de l'approche multisectorielle de la politique de population au niveau sectoriel et régional et procédera à la formation et à la sensibilisation des responsables et des décideurs à cette approche, en vue de son intégration dans les programmes multisectoriels et régionaux de développement.

111.2.1. La préparation d'une note méthodologique de l'approche multisectorielle

En effet, la conception de la politique de population, selon une approche multisectorielle se traduira par la préparation d'une note méthodologique posant la problématique de la politique de population et analysant le lien entre les secteurs et la population et l'approche à adopter. Elle doit aussi arrêter les études et les recherches sectorielles et/ou thématiques à réaliser, identifier le responsable de chaque étude et fixer le calendrier et le plan d'action nécessaire à sa réalisation.

111.2.2. La réalisation des études de l'approche multisectorielle

Ces études et ces recherches qui seront retenues par la note méthodologique, constitueront la base de l'approche multisectorielle et seront finalisées par les intervenants des comités sectoriels.

111.2.3. Les ateliers de préparation des notes sectorielles

Une fois la note méthodologique arrêtée et les études sectorielles ou thématiques réalisées, elles seront discutées, dans le cadre d'ateliers, par les comités sectoriels, afin de finaliser les notes sectorielles de l'approche multisectorielle et le plan d'action nécessaire à sa réalisation. Ces notes sectorielles vont servir de repère aux commissions régionales pour l'élaboration des notes et des plans d'action régionaux.

1/1.2.4. La préparation de la note de synthèse de l'approche multisectorielle

Enfin, un rapport de synthèse des notes et plans sectoriels et régionaux sera élaboré par un comité de rédaction constitué des présidents des comités sectoriels. Il constituera le document de l'approche multisectorielle des politiques de population, qui sera présenté à la Commission Supérieure de la Population.

1/1.2.5. La réalisation de la conférence nationale à mi-parcours

La commission supérieure de la population organisera une conférence à mi-parcours (CIPD+S). Elle portera sur l'évaluation des réalisations du programme de population au Maroc, et l'examen de la nouvelle approche multisectorielle des problèmes de population et du plan d'action nécessaire à sa réalisation en vue de leur adoption dans un cadre consensuel. Une centaine de personnes des départements ministériels et de la société civile participeront à cette conférence, ainsi que les présidents des commissions régionales de population.

Le rapport de cette conférence sera soumis à l'appréciation de la Commission Supérieure de la Population, qui le présentera, après adoption, au Premier Ministre.

Cette conférence sera l'occasion pour le Gouvernement d'évaluer son programme, en se référant aux résultats de la conférence internationale à mi-parcours, qui se tiendra à LA HAYE en février 1999.

111.3. L'élaboration d'un système d'indicateurs de suivi et d'évaluation de la politique de Population

Afin d'évaluer la portée des actions entreprises, la Commission Supérieure de la Population sera dotée d'un système d'indicateurs (qualitatifs et quantitatifs) de suivi de la politique nationale de population, et d'un système d'estimation de la population et des groupes fonctionnels au niveau le plus fin possible.

1/1.3.1. Le groupe de travail pour la préparation du système d'indicateurs de suivi et d'évaluation de la politique de population

Le but est de développer un système d'indicateurs de SUIVI et d'évaluation annuels de la politique de population sur la base des opérations statistiques permanentes (administratives ou autres), au niveau régional et provincial.

Pour ce faire, le secrétariat de la commission supérieure élaborera une note sur les indicateurs à calculer, la source des données nécessaires et la méthodologie de calcul.

Les indicateurs seront arrêtés par un groupe de travail englobant les différents intervenants, qui fixera le niveau géographique de l'indicateur (national et régional), sa périodicité ainsi que les sources des données permettant son calcul, qu'elles soient directes ou sous-produites.

1/1.3.2. Le séminaire de finalisation et de consensus du système des indicateurs de suivi et d'évaluation de la politique de population

Ce système sera mis au point lors d'un séminaire que la Commission Supérieure de la Population organisera au profit de ses

membres, des membres des comités sectoriels des COITITISSIONS régionales population. Les utilisateurs des données au niveau des régions, des provinces et des communes, examineront ce système d'estimation dans le but d'arriver à un consensus sur ce système et son utilisation.

Des ateliers pourront être organisés annuellement par la Commission Supérieure de la Population et les commissions régionales, afin de revoir la méthodologie et les sources de données servant respectivement à la liste d'indicateurs et le système d'estimation au niveau régional.

Dans le cadre de ses activités de recherches et de projections, le Secrétariat Technique pourra répondre aux besoins et combler le manque de données qui peut surgir au niveau démographique. Ce système sera géré et actualisé tant au niveau national que régional par le Secrétariat Technique.

111.3.3. La publication des indicateurs de suivi et d'évaluation de la politique de population

La liste des indicateurs sera publiée annuellement sous forme de data sheet qui alimentera le rapport national sur la population.

La publication de ces estimations se fera annuellement au niveau géographique le plus fin possible (à commune par exemple) par la Commission Supérieure de la Population.

111.4. L'élaboration des rapports annuels de la population au niveau national et régional

Afin de cerner les actions de la commission supérieure, des commissions régionales et des comités sectoriels, des rapports sur la population seront élaborés annuellement, aux niveaux national, sectoriel et régional par la Commission Supérieure de la Population. Chaque

rapport analysera annuellement la situation de la population, les difficultés rencontrées et le programme futur.

111.4.1. La préparation du canevas du rapport sur la population

Au préalable, la commission supérieure doit approuver le canevas des rapports aux niveaux national, sectoriel et régional sur la population. Chaque année, le rapport national sera soutenu par les études réalisées annuellement par le Secrétariat. Le contenu des rapports (sectoriels et régionaux) sera le fruit de plusieurs réunions impliquant tous les intervenants dans le domaine de population. Une attention particulière sera accordée aux aspects liés au genre pour qu'ils soient pris en compte dans les éléments du rapport.

111.4.2. La préparation du rapport annuel sur la population

Chaque année, le rapport national sera soutenu par une recherche qui approfondira un aspect particulier de la population. Les thèmes qui seront abordés par le secrétariat sont les relations de genre (1998), promotion des femmes et développement (1999); les populations vulnérables; la santé et reproduction; la population, l'éducation et le développement; et enfin l'urbanisation, la migration et le développement rural.

Ce rapport sera supervisé par un Comité de rédaction formée par les présidents des comités sectoriels.

L'élaboration du rapport annuel sur la population englobera la synthèse des études réalisées par le Secrétariat, la synthèse des rapports d'activité sectorielle et régionale et les indicateurs de suivi et d'évaluation.

Le rapport au niveau régional sera très SUCCInct.TI donnera la situation, le bilan et les difficultés rencontrées ainsi que le programme futur. Son rôle est de sensibiliser les responsables régionaux et provinciaux, d'une part, et d'aider, à la conception du programme annuel de la commission régionale sur la population, d'autre pan.

111.4.3. Les séminaires relatifs au rapport national sur la population en 1998 et 2001

Deux séminaires sur le rapport national seront organisés pour plus de concertation et d'harmonisation de la politique de population. Ces séminaires se tiendront à l'occasic'l de la journée mondiale sur la population (Juillet 1999 et décembre 2001). Chaque séminaire sera l'occasion de la diffusion du rapport annuel sur la population.

111.4.4.Les séminaires relatifs aux rapports régionaux sur la population

Un séminaire sur le rapport régional sera organisé en l'an 2000, dans chacune des cinq régions, dans le souci d'harmoniser et de coordonner la politique de population. Ce séminaire pourra se tenir à l'occasion de la journée mondiale sur la population, avec la participation de tous les intervenants au niveau régional. Ce séminaire sera un cadre approprié de diffusion du rapport régional annuel sur la population.

IV. Le calendrier des activités

Activité	Parties Responsables	Lieu	Dates et durée	Résultats
1. Mise en place de la Commission Supérieure et des Commissions Régionales de la Population				
1.1. Organisation administrative	Personnel du Secrétariat Technique	Rabat	09/1998-11/1998	Constitution de la commission supérieure, des comités sectoriels et des commissions régionales.
1.2. Préparation des termes de référence	Personnel du Secrétariat Technique et un consultant international	Rabat	09/1998-11/1998	Document des termes de référence et du programme d'activités des comités sectoriels et des commissions régionales de la population
1.3. Installation et sensibilisation de la commission supérieure, des comités sectoriels et des commissions régionales de la population	Personnel du Secrétariat Technique en collaboration avec les représentants des ministères dans les comités sectoriels et les CRP et des consultants nationaux	Rabat et les régions	<ul style="list-style-type: none"> • CSP 10/1998 • CS 11/1998 • CRP 12/1998, 02/1999, 03/1999, 04/1999, 05/1999 	<ul style="list-style-type: none"> • Démarrage de la commission supérieure, des comités sectoriels et des commissions régionales. • Document final du programme d'activités des comités sectoriels et des commissions régionales de la population • Sensibilisation des comités et des commissions à la politique de population et aux termes de référence
1.4. Ateliers de concertation, de suivi et de formation en matière de population et de genre	Personnel du Secrétariat Technique en collaboration avec des consultants nationaux	Les régions	12/1999, 01/2000, 02/2000 (5 jours par région)	Former les cadres régionaux et provinciaux sur les indicateurs de suivi. Définir la relation entre le programme et les problèmes de population. Introduire la variable population et la problématique du genre dans les programmes de développement.

Activité	Parties Responsables	Lieu	Dates et durée (en mois de projet)	Résultat
1.5. Rassembler la documentation, la mettre à la disposition des utilisateurs et diffuser l'information sur les études et les documents en matière de politique de population	Personnel du Secrétariat Technique	Rabat	Continue	Diffusion des documents
1.6. Lancer une campagne de mobilisation (plaidoyer) sur le rôle et les tâches de la Commission Supérieure de la population, qui sera basée sur les articles de presse, les émissions à la radio et à la télévision et l'envoi aux journaux des procès verbaux des réunions et des rapports de séminaires	Personnel du Secrétariat, les présidents des comités sectoriels et des commissions régionales et les journalistes	Rabat et les régions	Continue	Vulgarisation du rôle et des activités de la CSP et des commissions régionales de la population et sensibilisation du grand public.
2. Elaboration de l'approche multisectorielle				
2.1. Préparation d'une note méthodologique sur l'approche multisectorielle	Personnel du Secrétariat Technique et un consultant international	Rabat	10/1998-01/1999	Note méthodologique sur l'approche multisectorielle de la politique de population
2.2. Réalisation des études sur l'approche multisectorielle	Personnel du Secrétariat Technique et des consultants nationaux	Rabat	02/1999-09/1999	
2.3. Réalisation des ateliers de préparation des notes sectorielles	Personnel du ST, les représentants des ministères dans les comités sectoriels	Rabat	09/1999-12/1999	Préparation des notes sectorielles de la politique de population

Activité	Parties Responsables	Lieu	Dates et durée (en mois de projet)	Résultat
2.4. Préparation de la note de synthèse de l'approche multi-sectorielle	Les présidents des comités sectoriels et un consultant international	Rabat	01/2000-03/2000	Préparation de la note multisectorielle sur la politique de population
2.5. Réalisation de la conférence nationale à mi-parcours	Secrétariat Technique, les comités et les commissions régionales et des consultants nationaux	Rabat	09/1999	- Consensus sur l'approche multisectorielle; - Document final de la politique de population et du programme d'action pour la période 1999-2004.
3. Elaboration d'un système d'estimation et de suivi de la politique de population				
3.1. Préparation du système d'indicateurs de suivi et d'évaluation de la politique de population	ST, les comités sectoriels, des consultants nationaux et un consultant international	Rabat	03/1999 (5 mois)	- Note méthodologique sur le système de suivi de la politique de population et le système d'estimation de la population et des groupes fonctionnels; - Recensement des données à utiliser; - Document méthodologique
3.2. Séminaire de finalisation et de consensus des indicateurs de suivi et d'évaluation de la politique de population	ST, les comités sectoriels et régionaux et des consultants nationaux	Rabat	06/1999 (4 jours)	- Mise au point de la méthodologie et discussion des résultats provisoires avec l'adhésion des utilisateurs.
3.3. Publication des indicateurs du système de suivi et d'évaluation de la politique de population	Personnel du Secrétariat Technique	Rabat	<ul style="list-style-type: none"> • 01/2000 • 01/2001 • 01/2002 	Publication annuelle d'un data sheet sur les indicateurs du système de suivi des politiques de population et du système d'estimation au niveau le plus fin possible.

Activité	Parties Responsables	Lieu	Dates et durée (en mois de projet)	Résultat
4. Production des rapports annuels de la population aux niveaux national et régional				
4.1. Préparation du canevas du rapport sur la population.	Personnel du Secrétariat Technique	Rabat	09/1998-11/1998	Le canevas du rapport national sectoriel et régional de la population pour une vision harmonisée des rapports de population aux niveaux sectoriel et régional
4.2. Préparation des rapports annuels sur la population	Intervenants sectoriels et régionaux, présidents des comités sectoriels et régionaux	Rabat et les régions	Chaque année • Rapports sectoriels : 04/1999 • Rapports régionaux : 07/1999	Les rapports sur la population
4.3. Séminaires de discussion du Rapport national sur la population	Secrétariat Technique et comités sectoriels	Rabat	• 07/1999 (4 jours) • 12/2001 (4 jours)	Publication de quatre rapports sur la population, un chaque année.
4.4. Séminaires de discussion des rapports régionaux sur la population	ST et différents intervenants régionaux	Les régions	• 07/2000 (3 jours)	Publication, pour chaque région, de quatre rapports sur la population; un chaque année.